

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 27 mai 2013 portant création du Diplôme Interuniversitaire TECHNIQUES ULTRASONIQUES EN ANESTHESIE ET REANIMATION OPTION ECHOGRAPHIE DOPPLER CARDIOVASCULAIRE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire TECHNIQUES ULTRASONIQUES EN ANESTHESIE ET REANIMATION OPTION ECHOGRAPHIE DOPPLER CARDIOVASCULAIRE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR CHOLLEY Bernard (PU/PH) ou son représentant

Article 3 Le jury est composé comme suit :

Docteur LE GUEN Morgan (MCU/PH)

Docteur BOUGLE Adrien (MCU/PH)

Professeur VIEILLARD BARON Antoine (PU/PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 25 mai 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU